



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8157

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit
Global Services » (MGS)**

*

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à acquérir et exploiter des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés, constituant le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS).

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 195 000 000 euros, sur une période de dix ans, à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3. Les dépenses occasionnées par l'acquisition des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés sont liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaire.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 16 mai 2023

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Fernand Etgen